

 <p>Le Préfet de La Réunion</p>	<p>ARRETE N° <u>1998</u></p> <p>Portant modification de la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées</p>	 <p>Conseil Départemental de La Réunion</p>
--	--	--

**Le Préfet de la Région et du Département de La Réunion
Le Président du Conseil Départemental**

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 241-5 et R 241-24 modifié par le décret n°2012-1414 du 18 décembre 2012,

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et le décret 2005-1589 du 19 décembre 2005

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion – M. BILLANT (Jacques) ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Réunion en date du 13 janvier 2006 et son avenant n°1 du 4 mai 2012,

Vu l'arrêté n° 116 du 16 janvier 2019 portant désignation des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, modifié par l'arrêté n°181 du 01 février 2019,

Vu l'arrêté n° 0005 du 9 juillet 2018 du président du Conseil Départemental portant désignation des représentants du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) pour siéger au sein de la Commission des droits et de l'Autonomie des personnes handicapées,

Vu les propositions des chefs de service de l'Etat concernés,

Sur proposition de la Sous-Préfète à la cohésion sociale et à la jeunesse et du Directeur Général des services du Département

ARRESENT

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°116 du 16 janvier 2019 est remplacé par :

La composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées est fixée ainsi :

1°) Quatre représentants du Département :

- **Titulaire** : **Mme ROMANO Augustine**
- Suppléant 1: Mme LEVENEUR Michelle
- Suppléant 2: Mme MONTES Ingrid
- Suppléant 3: Mme NATIVEL Aurélie

- **Titulaire** : **Mme AUGUSTINE ETCHEVERY Flora**
- Suppléant 1: Mme BOYER Andrée
- Suppléant 2: Mme TAÏLEE Rachelle
- Suppléant 3: M. STEYER Gauthier

- **Titulaire** : **Mme le Dr ABRIAL Françoise**
- Suppléant 1: Mme MARTIN-VIENNE Dominique
- Suppléant 2: M. DAWOOD Ibrahim
- Suppléant 3: Mme CALTEAU Claris

- **Titulaire** : **Mme HOARAU Hugnette**
- Suppléant 1: M. DIJOUX Hans
- Suppléant 2: M. CLOLUS-FAVROT Guillaume
- Suppléant 3: Mme GOUT TREPORT Corinne

2°) Quatre représentants de l'Etat :

- a) La Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant,
- b) Le Directeur adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant,
- c) La Rectrice d'Académie ou son représentant,
- d) La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

3°) Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales :

- **Titulaire** : **M. FLEURIS Willy (CGSS)**
- Suppléant 1: M. TOMEZAK Jean-Marc (CGSS)
- Suppléant 2: Mme BOUYER Marie (CGSS)
- Suppléant 3: Mme LEBON Nadège (CGSS)

- **Titulaire** : **Mme FILAUMAR Colette (CAF)**
- Suppléant 1: Mme CHOW YUEN Marythee (CAF)
- Suppléant 2: Mme BONIAK Reine-Paule (CAF)
- Suppléant 3: Mme MUSSARD Laura (CAF)

4°) Deux représentants des organisations syndicales professionnelles d'employeurs et de salariés les plus représentatives :

(Syndicats d'employeurs)

- **Titulaire : Mme TECHER Malica (MEDEF)**
- Suppléant 1: Mme KANAAN Mona (CGPME)
- Suppléant 2: M. GARNIER Pierre (MEDEF)
- Suppléant 3: M. BAUDIN Nicolas (MEDEF)

(Syndicats de salariés)

- **Titulaire : M. DALLEAU Jean- Hugues (CFTC)**
- Suppléant 1: M. CARO Georges (CGTR)
- Suppléant 2: M. TECHER Nelson (FO)
- Suppléant 3: Mme LECHAT Raymonde (CFDT)

5°) Un représentant des associations de parents d'élèves :

- **Titulaire : Mme GUILLEMARD Sandrine (PEEP)**
- Suppléant 1: Mme PATEL Rachida (FCPE)
- Suppléant 2: Mme LAMOLY Colette (PEEP)
- Suppléant 3: M. SIDONIE Cyril (FCPE)

6°) Sept représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles :

- **Titulaire : Mme CARUEL Christine (Autisme Réunion)**
- Suppléant 1: Mme RIVIERE Annie (Autisme Réunion)
- Suppléant 2: Mme HOARAU Maud (Autisme Réunion)
- Suppléant 3: Mme N'GUYEN Josette (Autisme Réunion)

- **Titulaire : Mme PAYET Danielle (ADAPEI)**
- Suppléant 1: M. SAUTRON Jacques (ADAPEI)
- Suppléant 2: Mme IMIZE Marie Noëlle (Trisomie 21-974)

- **Titulaire : Mme GRAINVILLE Fabienne (ADEDIM/AFADEHA)**
- Suppléant 1: M. THOMAS Noel (ADEDIM/AFADEHA)
- Suppléant 2: Mme LAVAUX Anne (ADEDIM/AFADEHA)
- Suppléant 3: Mme SASSY Morgane (Saint Paul Handisport)

- **Titulaire : Mme HOARAU Gélita (Autisme Bel avenir)**
- Suppléant 1: Mme SAUGER Rosemay (Autisme Bel avenir)

- **Titulaire : M. TOISON Jean Claude (Dys Semblable)**
- Suppléant 1: Mme CAILLERES Nadia (Dys Semblable)
- Suppléant 2: Mme LORRAINE Mylène (Dys Semblable)
- Suppléant 3: M. GAMASSIA Pedro (APEDYS)

- **Titulaire : Mme CAZANOVE Rachel (Collectif AVEC)**
- Suppléant 1: Mme BREGEGIERE Marion (Collectif AVEC)
- Suppléant 2: Mme DARGENTOLLE Sophie (ARPEDA)
- Suppléant 3: M. TESSIER Christian (ARPEDA)

- **Titulaire** : **Mme SINGABRAYEN-TAMPIGNY Marylène (UNAFAM)**
- Suppléant 1: Mme HARNOIS Catherine (UNAFAM)
- Suppléant 2: Mme GROLEAU-MOSELLE Françoise (UNAFAM)
- Suppléant 3: Mme RAMIANDRISOA Mireille (UNAFAM)

7°) **Un membre du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie désigné par ce conseil :**

- **Titulaire** : **Mme SAVOYE Pascale**
- Suppléant 1: M. BENARD Philippe
- Suppléant 2: Mme DECHET Anne Sophie
- Suppléant 3: M. MAILLOT Cédric

8 °) **Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées :**

Sur proposition de l'Etat :

- **Titulaire** : **Mme BONNEAU Marie (APAJH)**
- Suppléant 1: M. FEVRE Yves Jean (ALEFPA)
- Suppléant 2: M. CHAVINIER Laurent (APAJH)
- Suppléant 3: Mme COTTARD Colette (APAJH)

Sur proposition du Président du Conseil Départemental :

- **Titulaire** : **M. SABBAN Alain (Fondation Père Favron)**
- Suppléant 1: Mme VIRASSAMY Vanessa (Claire Joie)
- Suppléant 2: M. FOUREAU Stéphane (Association Frédéric LEVAVASSEUR)
- Suppléant 3: Mme CAVILLOT Nadine (Fondation Père Favron)

Article 2:

Les autres articles de l'arrêté n°116 du 16 janvier 2019 demeurent inchangés

Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans le délai de deux mois suivant sa publication ou notification.

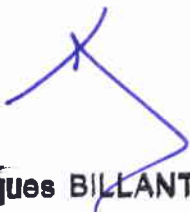
Article 4:

La Sous-préfète à la Cohésion Sociale et à la Jeunesse et le Directeur Général des Services du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et au recueil des actes administratifs du département et notifié à chacun des membres titulaires et suppléants de la commission par le directeur de la MDPH.

Fait à Saint Denis, le 01 OCT. 2021

Le Préfet,

Le Président du Conseil Départemental,


Jacques BILLANT


Cyrille MELCHIOR